

Fédération nationale des CREPI Application web Entrepreneur responsable

Appel d'offre 2018

Cahier des charges création d'une vidéo de présentation de l'application web

Date de publication : 29/10/2018

Date limite de réception des dossiers : 9/11/2018

1. Contexte

Le Réseau CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) est un réseau national dont l'objet est d'**aider toute personne à trouver un emploi** par le biais d'**entreprises engagées durablement** sur leurs territoires.

La Fédération nationale des CREPI regroupe les 16 CREPI implantés dans différentes régions. Ces associations ont pour objet d'aider au retour / à l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Pour ce faire, elles s'appuient sur la mobilisation d'entreprises locales. Le réseau compte 1800 entreprises de tout secteur d'activités dont 2/3 d'entre elles sont des TPE-PME.

Au quotidien, les CREPI mettent en œuvre une palette d'actions qui mobilisent les entreprises : rencontres en entreprises, découverte de métiers, parrainage... Au total, ce sont près de 6000 personnes qui sont orientées vers les CREPI chaque année par plus de 1000 partenaires (service public de l'emploi, SIAE...). Parmi ces personnes, 3000 ont pu en 2017 retrouver un emploi et/ou bénéficier d'une solution d'orientation professionnelle.

La Fédération nationale des CREPI a conçu en 2011 le guide « *Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ?* » pour sensibiliser les TPE et PME à la responsabilité sociale via le prisme de l'emploi. Le présent appel d'offre est à la première version numérique de cet outil.

Ce questionnaire s'articule sur trois chapitres :

- Les pratiques sociales
- Les pratiques sociétales
- L'engagement

Suite à une prise de contact avec le CREPI, le dirigeant d'entreprise reçoit un lien unique par mail l'invitant à renseigner le questionnaire Entrepreneur responsable. Le renseignement de ce questionnaire lui demande environ 15 minutes et lui permet à l'issue de télécharger une attestation de son engagement.

La plateforme Entrepreneur responsable a été conçue de manière à créer un ton convivial, pédagogique et engageant, ce qui devra se retrouver dans la vidéo de présentation.

Lien de la page d'accueil de la plateforme : <https://www.entrepreneur-responsable.org/>

The image shows two screenshots of the 'Entrepreneur responsable' platform. The top screenshot is titled 'Vos pratiques sociales' and features a cartoon illustration of a man in a suit talking to a group of people. A speech bubble from the man says: 'Dans mon entreprise, je ne veux pas une fête qui dépasse !'. Below the illustration, there are three progress indicators: 'PRATIQUES SOCIALES' (14%), 'PRATIQUES SOCIÉTALES', and 'ENGAGEMENT'. The bottom screenshot is titled 'Vos pratiques sociétales' and contains a questionnaire section 'VOTRE CULTURE D'ENTREPRISE'. It includes two questions with radio button options: 'Proposez-vous des actions pour prévenir les risques de santé de vos salariés survenant dans l'exercice de leur fonction ?' (Oui/Non) and 'Avez-vous mis en place des mesures pour limiter l'utilisation des outils numériques (réponse aux mails...) en dehors du temps de travail ?' (Oui/Non/Non concerné).

Cet appel d'offre participe d'un projet co-financé par l'AVISE dans le cadre de son appel à projet « Développer les collaborations entre entreprises de l'ESS et classiques en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. »

2. Objet de la consultation

Le développement de l'application web et son contenu sont achevés. Un événement de lancement aura lieu le 21 novembre à Paris.

Le présent appel d'offre a pour objet la sélection d'un prestataire pour la création d'une vidéo de présentation de l'outil qui sera diffusée lors de l'événement du 21 novembre et qui sera mise en ligne sur le site www.crepi.org

Cette vidéo devra respecter les critères suivants :

Durée : moins d'une minute

Contenu :

- Utilisation de capture écran / vidéo de l'outil
- Pas de prise de vue par un caméraman ni de voix off
- Possibilité d'insérer du texte pour appuyer l'argumentaire
- Une vidéo dynamique, sur un ton convivial similaire à celui de l'application web

Éléments fournis :

- Utilisation de l'identité visuelle Entrepreneur Responsable : logo CREPI, logo Entrepreneur Responsable et bandeau FSE (éléments fournis par la Fédération)
- Utilisation de la charte graphique du Réseau CREPI (éléments fournis par la Fédération)

Format vidéo : à définir

3. Le règlement de consultation

1. Contenu de l'offre

- Proposition détaillée de la prestation

2. Sélection des candidatures

Les critères de sélection tiendront compte de :

- Du prix proposé
- De la disponibilité sur la période concernée
- De l'adéquation de la proposition

3. Durée

La réponse à cet appel d'offre devra se faire avant le 9 novembre 2018.

Le comité de sélection se réunira au cours de la semaine 46.

La prestation doit pouvoir se réaliser **avant le 19 novembre 2018**

4. Envoi des offres

Par mail : florence.emanuelli@crepi.org

5. Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents et des analyses issus de la tenue des ateliers de sensibilisation sont destinés à faire l'objet d'une diffusion à l'ensemble des associations CREPI, des partenaires et des financeurs du

projet. Aussi, l'ensemble de ces documents peuvent-ils faire l'objet de copie, ou libre utilisation, sous toute forme, étant toutefois précisé que :

- Leur diffusion ou utilisation ne peut se faire que sous réserve du respect de leur intégrité et le cas échéant de la mention du nom des contributeurs, des logos, copyright et source des documents reproduits ;
- La diffusion de ces livrables et/ou leur utilisation ne peut faire l'objet, de façon directe ou indirecte, d'aucune commercialisation par les parties prenantes au projet sans autorisation expresse des contributeurs.
- Les auteurs et contributeurs de ces documents et livrables disposent de la liberté de les diffuser et/ou, de les proposer à tout autre tiers, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit.

Le non-respect de ces dispositions est constitutif d'une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

6. Obligations liées au cofinancement du marché par le Fonds Social Européen

Toute communication ou publication du prestataire concernant le marché doit mentionner la participation du Fonds social européen.

Le prestataire s'engage à indiquer la participation financière du FSE à tous les partenaires associés à conception de l'application web.

L'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront être conformes aux obligations de publicité FSE.

Jusqu'au 31 décembre 2027, le prestataire tient à la disposition de l'AVISE l'ensemble des pièces justificatives probantes relatives aux dépenses déclarées et aux paiements effectués.

Durant cette période, il se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou communautaire habilitée.